

Article I. Objectif du contrat de formation

1. Opérer en sécurité sur tout ou partie d'un ouvrage en exploitation
2. Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT et HTA.
3. Appliquer les consignes de sécurité en BT et HTA liées aux consignations, aux interventions générales, aux travaux hors tension.

Article II. Niveau de connaissances préalables nécessaires requis et public concerné

Afin de suivre au mieux la présente formation et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le profil suivant :

- Diplôme ou formation en électricité
- Connaissance du matériel électrique
- Être capable d'utiliser un appareil de mesure

La formation est destinée au public suivant :

- Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension.
- Toutes personnes devant réaliser des interventions d'entretien et de dépannage sur des installations électriques en basse tension.
- Toutes personnes devant réaliser la consignation pour travaux sur des installations électriques basse tension.

Article III. Proposition d'attestation de stage ou titre d'habilitation visé à l'issue de la formation

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée. Cette dernière indiquera que le stagiaire a participé à la formation suivante :

Habilitation électrique préparation à l'habilitation électrique B0 B2V BR BC

Article IV. Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la **catégorie des actions de formation** concourant au développement des compétences qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle et défini à l'article L.6313-1 du code du travail. La durée de formation est dans la convention à laquelle le présent programme est joint.

PROGRAMME

Tronc commun :

- Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Donner les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION.
- Citer les ZONES D'ENVIRONNEMENT et donner leurs limites.
- Décrire le principe d'une HABILITATION.
- Donner la définition des symboles d'HABILITATION.
- Préciser les rôles de chacun.
- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une OPERATION électrique.
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (CONSIGNATION, MISE HORS TENSION, MISE HORS DE PORTEE) et préciser le déroulement des OPERATIONS de VERIFICATION D'ABSENCE DE TENSION (VAT).
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'article 13.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'article 13.

Module Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension (B2V)

- Citer les différents TRAVAUX HORS TENSION avec ou sans ENVIRONNEMENT électrique.
- Préciser le rôle du CHARGE DE CONSIGNATION et du CHARGE D'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE.
- Identifier les différents niveaux d'HABILITATION et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des TRAVAUX HORS TENSION avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.).
- Énoncer les prescriptions d'exécution des TRAVAUX.
- Énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Nommer les documents applicables dans le cadre des TRAVAUX HORS TENSION (ATTESTATION DE CONSIGNATION, AVIS DE FIN DE TRAVAIL), ainsi que les autres documents associés (AUTORISATION DE TRAVAIL, INSTRUCTION DE SÉCURITÉ, etc.).
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux TRAVAUX.
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'un TRAVAIL.

Appréhender les notions en termes de sécurité électrique

- Évaluer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.)
- Évaluer les moyens de protection individuelle et limites d'utilisation

- Savoir définir les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Apprendre la conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Apprendre la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique
- Comprendre les spécificités de l'habilitation électrique BE Vérification : Mesurages et Vérifications en Basse Tension selon la norme NFC 18510
- Comprendre les fonctions des matériels électriques BT et TBT
- Définition du rôle du chargé d'exploitation électrique
- Définition des risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés, spécifiques aux vérifications
- Savoir remplir les documents applicables dans le cadre des vérifications, ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.)
- Apprentissage des mesures de prévention à observer lors d'une vérification

Module Interventions BT générales (BR)

- Citer les différentes Interventions BT GÉNÉRALES et les Interventions BT ÉLÉMENTAIRES et les limites respectives de leur domaine.
- Énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au CHARGÉ D'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE.
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux INTERVENTIONS BT.
- Nommer les documents applicables dans le cadre des INTERVENTIONS BT (autorisation d'accès, INSTRUCTION DE SÉCURITÉ, etc.).
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION BT.
- Décrire les opérations de CONSIGNATION et les documents associés.
- Module CONSIGNATION EN BASSE TENSION (BC)
- Énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux.
- Décrire les opérations de consignation.

Évaluation théorique et pratique habilitation électrique B0 B2V BR BC

- Questionnaire avec questions fondamentales définies par la norme
- Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la norme

Article V. le programme de l'action de formation (développé conformément à l'article I 6353-1 du code du travail) est le suivant :

- Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, contenant les nouveaux articles R. 4544-1 à R. 4544-11 du code du travail.
- Décret n° 2010-1018 du 30 Août 2010 portant diverses dispositions relatives à la prévention des risques électriques dans les lieux de travail
- Norme NF C 18-510 Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique

Article VI. Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, sont les suivantes :

- Alternance théorie / exercices pratiques sur des installations,
- Exposés et discussions,
- Documents de synthèse.
- Adaptation des modalités pédagogiques aux besoins des participants, y compris des PSH

Article VII. Contrôle des connaissances

- Test d'évaluation théorique et pratique